

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTÈRE DE L'HABITAT DE L'URBANISME ET DE
LA VILLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIRECTION DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS

DE LA WILAYA DE SETIF

NIF:420024000019290

TEL :030.74.45.34 FAX : 030.80.82.54

AVIS N° 28/2026

La Direction des équipements publics de La wilaya de Sétif, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé au concours national d'architecture restreint N°:13/2025 paru au quotidien **المساء** en date 26/01/2026 en Arabe et **COMPETITION** en date du 26/01/2026 en Français relatif au Projet :

**ETUDE ET SUIVI POUR LA RÉALISATION D'UNE BRIGADE DE GENDARMERIE
AU NIVEAU DU POLE URBAIN TINNER COMMUNE DE OULED SABER
WILAYA DE SETIF (CITES D'HABITAT INTEGREES 2026)**

Suite a la séance d'évaluation des offres tenue le : **02/02/2026** pour l'évaluation de la première phase (dossier de candidature) le résultat est le suivant :

N°	BUREAU D'ETUDES	REMARQUE
1	BOUHADDA ABDESLAM	QUALIFIE
2	CHAKRAR MENOVAR ARCHIMED	QUALIFIE
3	GROUPEMENT EMAR ELHIDHAB	QUALIFIE
4	ZOUAOUI SOFIANE	QUALIFIE
5	GROUPEMENT H B	QUALIFIE
6	GROUPEMENT S M ARCHITECTURE	QUALIFIE
7	GROUPEMENT BET SOUAYEH ZAKARIA ET ELAZZAIZA HAMZA	QUALIFIE
8	GROUPEMENT 2 D	QUALIFIE
9	HERBADJI DJEMAI	QUALIFIE
10	HADJADJ SOFIANE	QUALIFIE
11	GROUPEMENT AMINE ET METROUNI	QUALIFIE
12	REBBOUH YACINE	QUALIFIE
13	LAMECHE SAMI	QUALIFIE

N°	BUREAU D'ETUDES	REMARQUE
14	GUENDOZ SLIMANE	QUALIFIE
15	BOUDJELLAL TAOUFIK	QUALIFIE
16	GROUPEMENT BENCHALAL ET BOUSSOUF	QUALIFIE
17	GROUPEMENT ARCHI VISION(ARIBI AMINE ET TATA DJAMEL)	QUALIFIE
18	GROUPEMENT ATTOUT DJAMEL	QUALIFIE
19	GROUPEMENT ARCHI VISION(AICH MEBAREK ET GHIAI FOUAD)	QUALIFIE
20	BOUHACHICHE ABDELHALIM	QUALIFIE
21	GROUPEMENT BET DOUB ET MAACHE	QUALIFIE
22	HAFSI REDHA	QUALIFIE
23	GROUPEMENT E M K	QUALIFIE
24	GROUPEMENT G S	QUALIFIE
25	LOUAHDI IMENE	QUALIFIE
26	DEHABA OMAR	QUALIFIE
27	GROUPEMENT M C STUDIO	QUALIFIE

A cet effet les candidats présélectionnés sont invités à remettre les offres techniques, des prestations et l'offre financière le dernier jour du délai de préparation des offres fixé à 15 jours à compter de la première parution aux quotidiens nationaux et au BOMOP.

Si le jour coïncide avec un jour férié, la durée de préparation est prorogée au jour suivant.